



**DECLARATION OF LIMITED PARTNERSHIP
FORM 1
LIMITED PARTNERSHIP ACT
SUBSECTION 3(2), 23(1)**

**DÉCLARATION DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
FORMULE 1
LOI SUR LES SOCIÉTÉS EN COMMANDITE
PARAGRAPHE 3(2), 23(1)**

1. Firm Name - Raison sociale	Telephone -Téléphone	Declaration Number - N° de la déclaration
2. General nature of the business - Nature générale de l'activité commerciale		Departmental Use Only - Réservé à l'usage du ministère
		Filing Date - Date de dépôt
3. Principal place of business in New Brunswick, giving street name and number or RR number, municipality or post office and postal code. Adresse du principal établissement au Nouveau-Brunswick (indiquer notamment la rue et le numéro ou le numéro de route rurale, la municipalité ou le bureau de poste et le code postal).		Expiry Date - Date de cessation d'effet
4. Mailing Address (if different from principal place of business) - Adresse postale (si elle diffère de celle du principal établissement)		
5. Check if a new declaration filed before expiry date (replaces declaration now on file). Cochers s'il s'agit d'une nouvelle déclaration déposée en remplacement d'une déclaration antérieure avant la cessation d'effet de celle-ci. <input type="checkbox"/>	6. If name change, give previous name. S'il y a changement de nom, donner le nom précédent.	

7. The name and particulars of all general partners are as follows - Identité de tous les commandités :

A. Name in full (surname, first or other given name by which partner is commonly known and the first letters of his other given names, if any - Nom complet (nom de famille, prénom usuel et initiales des autres prénoms)	B. Residence address or address for service (include street name and number, if any) Adresse de résidence ou adresse aux fins de signification (comprenant la rue et le numéro, s'il y a lieu)	C. Telephone No. N° de téléphone	D. Date	E. Signature

(If insufficient space, attach schedule. All general partners must sign.)
 FEE - \$200 plus The Royal Gazette fee made payable to Service New Brunswick.
 (Joindre une annexe s'il manque d'espace. Tous les commandités doivent signer.)
 DROITS - 200\$, plus les droits de publication dans la Gazette royale payables à Services Nouveau-Brunswick.

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES : Déclaration de société en commandite

Les renseignements suivants doivent accompagner les formulaires de déclaration de société en commandite que vous envoyez au Registre corporatif

1) Renseignements sur le numéro d'entreprise (NE)

A. Si votre société en commandite a déjà un NE, veuillez l'inscrire ici :

Vous avez un NE si :

- vous avez un compte de TPS/TVH, d'importations-exportations ou de retenues salariales de l'Agence et du revenu du Canada (ARC).
- votre entreprise est constituée en société.
- votre organisation est un organisme de bienfaisance enregistré.

B. Si votre société en commandite n'a pas de numéro d'entreprise (NE), Services Nouveau-Brunswick se chargera de vous en procurer un.

Si vous n'êtes pas certain que votre entreprise a un NE ou si vous avez besoin d'information sur le NE, contactez l'ARC au 1 800 959-7775 ou consultez <http://www.cra-arc.gc.ca/bn/>

2) Renseignements supplémentaires

A. Langue de préférence pour la correspondance :

- anglais
 français

B. Personne avec laquelle communiquer concernant la demande :

Nom : _____

Poste : _____

Indicatif régional : _____ Téléphone : _____

Indicatif régional : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____

Les renseignements susmentionnés sont utilisés pour générer ou confirmer le NE, lequel sert d'identificateur commun pour les besoins des gouvernements fédéral et provincial. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'ARC ont accepté d'utiliser le NE comme identificateur d'affaires commun.

L'information suivante, recueillie sur le formulaire ci-dessus et sur les formulaires du Registre corporatif, sera envoyée à l'ARC pour qu'elle confirme ou crée un NE :

- appellation commerciale ou raison sociale
- date d'enregistrement ou de constitution en corporation
- nom du propriétaire ou des administrateurs, et leur numéro de téléphone et de télécopieur
- type de propriété; adresses postale et de voirie
- numéros de téléphone et de télécopieur de l'entreprise
- langue de préférence

Ces renseignements, y compris le NE, seront conservés dans le système d'information du service d'enregistrement des entreprises de SNB pour des fins administratives et pour faciliter les enregistrements futurs. Le Registre corporatif conservera également le NE, de même que les renseignements inscrits dans ses formulaires.

ADDITIONAL INFORMATION FORM: Declaration of Limited Partnership

The following information must accompany your Declaration of Limited Partnership registration forms that are being sent to Corporate Registry

1) Information on the Business Number (BN)

A. If your limited partnership has an existing BN, please provide it _____

You will have a BN if:

You have a Canada Revenue Agency (CRA) GST/HST account, an Import/Export account or a Payroll account.

Your business is incorporated.

Your organization is a registered charity.

B. Where the limited partnership does not have an existing Business Number (BN), Service New Brunswick will obtain one on your behalf.

If you are unsure if your business has a BN or you require information regarding the BN, please call the CRA at 1 800 959-5525 [French version 1 800 959-7775] or visit <http://www.cra-arc.gc.ca/bn/>

2) Additional Information

A. Language preference for correspondence:

English

French

B. Person to contact regarding the application:

Name: _____

Position: _____

Telephone Area Code: _____ Telephone Number: _____

Fax Area Code: _____ Fax Number: _____

Email: _____

The above information is used to generate or confirm the BN, which serves as a common identifier for federal and provincial purposes. The Government of New Brunswick and the CRA have agreed to use the BN as a common business identifier.

The following information, collected on the above form and on Service New Brunswick Corporate Registry forms will be sent to the CRA to confirm or create a BN:

- business or corporate name
- registration or incorporation dates
- owner or director names and their phone and fax numbers
- ownership type; physical and mailing address
- business phone and fax numbers
- language preference

This information, including the BN, will also be retained in the Business Registration Service information system of SNB for administrative purposes and to facilitate future registrations. Corporate Registry will retain the BN, as well as information set out on its forms.